



COMMUNICATION BOURGMESTRE



Objet : Pandémie Covid-19

Beaumont, le 26 mars 2021

Madame, Monsieur,
Chers concitoyens,

Le Gouvernement fédéral et les Gouvernements des entités fédérées réunis au sein du Comité de concertation ont évoqué la situation du coronavirus. Celui-ci constate une nouvelle moyenne sur sept jours de 221 hospitalisations et le doublement du nombre de cas toutes les deux semaines. Fort de ces constats, le Comité de concertation a décidé d'un ensemble de mesures de temporisation qui doit faire en sorte d'inverser cette tendance haussière, tant au niveau du nombre de cas recensés que des hospitalisations et ce pour une durée de 4 semaines.

1. Rassemblements à 4 personnes maximum à l'extérieur

Les groupes de personnes (enfants jusqu'à 12 ans compris, non inclus) peuvent se rencontrer à l'extérieur à quatre maximum. Les ménages de plus de quatre personnes peuvent bien entendu se déplacer en plus grand nombre.

2. Magasins non essentiels sur rendez-vous

Dès ce samedi, les magasins non essentiels peuvent uniquement accueillir des clients sur rendez-vous, et le nombre maximum de clients pouvant se trouver simultanément sur place dépend de la taille du magasin, mais le maximum absolu est de 50 personnes. Deux personnes du même ménage peuvent se trouver simultanément dans le magasin.

Les livraisons à domicile et le « click-and-collect » restent possible, à condition qu'il n'y ait aucun contact physique et que le client n'entre pas dans le magasin. (Vous trouverez la liste de nos commerçants locaux dans le second feuillet)

Les magasins essentiels (entre autres les magasins d'alimentation, les pharmacies, mais aussi les magasins de produits d'hygiène, les magasins de tissus, les fleuristes et pépinières, les magasins de télécoms et les librairies) peuvent continuer à accueillir des clients sans rendez-vous.

3. Fermeture des métiers de contact non médicaux

Dès ce samedi, les métiers de contact non médicaux doivent fermer. Cela concerne entre autres :

- Les salons de beauté ;
- Les salons de pédicure non médicale ;
- Les salons de manucure ;
- Les salons de massage ;
- Les coiffeurs et barbiers ;
- Les salons de tatouage et de piercing.

4. Jeunesse et enseignement

Les cours de tous les niveaux d'enseignement (enseignement maternel, primaire et secondaire, enseignement artistique à temps partiel, enseignement supérieur et promotion sociale) sont suspendus du 29 mars au 2 avril inclus. Des examens peuvent en revanche avoir lieu durant la semaine précédant les vacances de Pâques.

Entre le 29 mars et le 2 avril, une garderie est prévue pour les enfants dont les parents exercent des fonctions où le télétravail est impossible et pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de garder les enfants. Les cours reprendront après les vacances de Pâques, le lundi 19 avril, si possible entièrement en présentiel pour le niveau secondaire.

Les camps de jeunes et activités parascolaires restent autorisés, en petits groupes de 10 jeunes maximum, sans nuitée.

Au niveau local, le stage organisé par le service de l'Accueil Temps libre est maintenu. Pour plus de renseignement, vous pouvez joindre Madame Marie Lemaire, coordinatrice ATL au 0490/45.05.43.

5. Contrôles du télétravail plus stricts

Les contrôles du respect de l'obligation de télétravail seront renforcés.

Les employeurs doivent tenir un registre précisant les personnes présentes sur le lieu de travail et à quel moment. Les administrations publiques sont également tenues de respecter les obligations de télétravail.

6. Les voyages non essentiels restent interdits

Les voyages non essentiels restent interdits pendant les vacances de Pâques. Les contrôles aux frontières seront sensiblement renforcés.

7. Manifestations

Le nombre maximal de participants pour les manifestations statiques sur la voie publique est limité à 50.

8. Importance des règles de base

Le Comité de concertation rappelle l'importance des éléments suivants :

- Le respect par la population des mesures sanitaires en vigueur ;
- Le contrôle strict du respect de ces règles par les services de police et d'inspection ;
- Le télétravail obligatoire ainsi que le contrôle strict de son application par les services d'inspection ;
- Les mesures prises par les autorités locales pour éviter la foule dans les endroits très fréquentés.

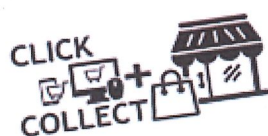
Je vous rappelle que dans le cadre de la vaccination, si vous êtes dans l'incapacité de vous rendre au centre, vous pouvez faire appel à notre service communal Plan de Cohésion Sociale au 0497/16.58.58.

Prenez soin de vous, prenez soin des autres.

Mon secrétariat se tient à votre disposition pour tout complément d'information au 071/79.70.41 (Mr Poulet Loïc).

Bien cordialement,

Votre Bourgmestre,
B. LAMBERT



En cette période de confinement,
de nombreux commerçants maintiennent
leur activité par un service de proximité.

Vous trouverez, ci-dessous, une liste
de ces commerces assurant un service de
Click and Collect et/ou de livraison.



Commerces	Click and Collect	Livraison	Moyens de contact
 Enfantillage	✓	✓	 0491/36.66.02
<i>Le Jardin de la Beauté</i>	✓	✓	 071/58.95.72
 POPLINE Boutique	✓	✓	 WWW.poplineboutique.be
 Tamariki	✓		 
 L'amelie	✓	✓	0497/02.21.67  WWW.lamelie.be
 Less & Lie	✓	✓	 0498/38.06.54
Chaussures Dextraix	✓	✓	 071/58.81.06
 Melli Mello	✓	✓	 WWW.melimelo.shop.be
 Beaumont Meubles	✓	✓	071/53.35.23 
 SHOP VAPOTRE	✓		 0496/17.01.07 (SMS)
 DMC Informatique	✓		071/68.68.74
PROPIOTO	✓		071/58.80.75 ou 0471/85.38.28
 QUALIAS	✓	✓	071/15.99.15 info@qualias-ho.be
 PROXI MODE	✓	✓	 0490/19.33.46 071/50.67.66
BEAUMONT <i>Cyclo Sport</i>	✓	✓	071/588.588 0496/69.13.45
 Imprimerie Lebrun	✓	✓	071/58.82.23 info@imprimerie-lebrun.be
 Belle Naturelle		✓	 0474/59.99.31
 Mon beau Sport	✓	✓	 0484/75.58.32
 Boutique de Sade	✓		 0474/70.41.31